



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

No. A-15: 895

Port-au-Prince, le 09 MAI 2012

AUTORISATION PROVISOIRE DE FONCTIONNEMENT

La Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (DESRS) accorde l'Autorisation de Fonctionnement à l'Université Nouvelle Grande-Anse (UNOGA). La Direction se réserve le droit, à n'importe quel moment, de réaliser une évaluation en vue de s'assurer que le plan de développement de l'institution est mis en œuvre.

Ce document est destiné à servir et valoir ce que de droit.


Reginald PAUL
Ministre

